



DECISION

N° 2017 – 8

**Marchés d'Assurances
lots 1- responsabilité civile / 2-protection juridique
3-dommages aux biens / 4- flotte automobile
(procédure adaptée)**

Le Maire de TARTAS (Landes),

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,

VU la délibération en date du 21 septembre 2015 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

CONSIDERANT que les contrats d'assurance de la commune arrivent à expiration

CONSIDERANT qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 20 mai 2017 sur la plateforme <http://audit-assurance-sud.e-marchespublics.com> (avis 502705) et au BOAMP (Avis n°17-71052) pour la passation de nouveaux contrats pour la période du 01/07/2017 au 31/12/2022 pour les lots 1- responsabilité civile / 2-protection juridique / 4- flotte automobile et du 01/01/2018 au 31/12/2022 pour le lot 3 dommages aux biens

VU la décision du 24 janvier 2017 désignant le cabinet AUDIT ASSURANCES SUD – 51 boulevard des Ardennes 65000 TARBES pour une mission d'assistance pour la passation et le suivi du marché public d'assurances et d'une assistance technique sur sinistres

CONSIDERANT que le marché est passé selon la procédure adaptée et que la consultation porte sur 4 lots,

VU les propositions reçues:

- **Lot n° 1 : responsabilité civile et risques annexes**
 1. SMACL ASSURANCES
 2. BRETEUIL ASSURANCES COURTAGE est VHV Allgemeine
- **Lot n° 2 : Protection juridique**
 1. SMACL ASSURANCES
 2. 2C COURTAGE avec CFDP
 3. COUTET/DUBOS - MMA
- **Lot n° 3 : Dommages aux biens et risques annexes**
 1. SMACL ASSURANCES
 2. BRETEUIL ASSURANCES COURTAGE est VHV Allgemeine
- **Lot n° 4 : Flotte automobile et risques annexes**
 1. SMACL ASSURANCES
 2. BRETEUIL ASSURANCES COURTAGE
 3. 2C COURTAGE / GROUPAMA D'OC

VU le rapport d'analyse des offres présenté par la Société AUDIT ASSURANCES SUD,



DECIDE

Article 1^{er} : Les propositions retenues pour les prestations de services en assurances sont :

– **Lot n° 1 : responsabilité civile**

SMACCLASSURANCES

141 rue Salvador Allende

79031 NIORT Cedex

Montant annuel 1 962,00 € TTC (solution de base).

– **Lot n° 2 : Protection Juridique**

SMACCLASSURANCES

141 rue Salvador Allende

79031 NIORT Cedex

Montant annuel 781,17 € TTC (variante comprise).

– **Lot n°3 : Dommages aux biens et risques annexes**

SMACCLASSURANCES

141 rue Salvador Allende

79031 NIORT Cedex

Montant annuel 10 321,02 € TTC (3 variantes comprises)

– **Lot n° 4 : Flotte automobile et risques annexes**

2C COURTAGE / GROUPAMA D'OC

Residence Théophile Gauthier

Rue G Magnoac- BP 315

65003 TARBES CEDEX

Montant annuel 5 527,30 € TTC (y compris 4 variantes).

Article 2 : Les marchés sont passés pour la période du 01/07/2017 au 31/12/2022 pour les lots 1- responsabilité civile / 2-protection juridique / 4- flotte automobile et du 01/01/2018 au 31/12/2022 pour le lot 3 dommages aux biens

Article 3 : La présente décision sera adressée à M. le Sous-Préfet et affichée à la porte de la mairie.

Fait à TARTAS, le 22 juin 2017



Le Maire,

J-F. BROQUÈRES